

DÉCLARATION LIMINAIRE Comité technique DGAC

Ce comité technique DGAC intervient alors que les négociations protocolaires sont en cours. Celles-ci durent bien plus longtemps que prévu initialement. Concernant les contrôleurs, les négociations sont en effet nécessairement longues car il s'agit entre autre d'écrire un nouvel arrêté d'organisation du travail qui sera annexé au Protocole. Ces négociations nous amènent à regrouper, préciser et étoffer plusieurs arrêtés actuellement en vigueur. Il s'agit donc d'un travail considérable nécessitant rigueur et précision car ce texte servira *a priori* de cadre pour de nombreuses années.

S'appuyant sur ses instances dirigeantes, sur ses commissions, sur ses sections et plus généralement sur sa politique redéfinie en congrès il y a moins d'un an, le SNCTA est dans une démarche soutenue de négociations. C'est un exercice difficile car il y a, chez nos mandants ou plus largement chez les personnels, des attentes, des impatiences, des incompréhensions et des craintes naturelles souvent amplifiées par la difficulté d'informer voire par la désinformation involontaire ou volontaire de certains.

À ce stade, le SNCTA n'est d'accord ni avec un certain nombre d'éléments de la V1 du Protocole, qu'il s'agisse de points techniques ou des contreparties sociales, ni avec certains articles de la V0 de l'arrêté. Il faut d'ailleurs rappeler que des parties structurantes sont encore en cours d'écriture. En l'état actuel des négociations, le SNCTA considère que les éléments bloquants peuvent toujours être corrigés dans un cadre non conflictuel.

Le SNCTA s'inscrit donc à la fois dans la lettre et dans l'esprit d'un dialogue social constructif, en particulier pour ces négociations protocolaires. Cependant, si cela va de soi, le SNCTA rappelle qu'il conditionnera sa signature à l'absence et la présence de certains éléments dans le Protocole et dans l'arrêté.

Les négociations continuent.